

Édito



Sommaire

ACTUALITÉS

p 2

Après cette période de fêtes où les liens entre festivités et gastronomie sont des plus forts, la relation entre terroir, agriculture, plaisir et savoir-faire s'exprime pleinement et montre l'attachement de nos concitoyens à notre agriculture et à la qualité de ses produits.

Les regards sont maintenant tournés sur la nouvelle campagne qui interroge en termes de pousse de l'herbe.

DOSSIER : ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE

p 4

C'est donc une belle occasion de renouer des liens entre paysans et consommateurs, de partager notre métier. Ces liens doivent s'inscrire dans la durée pour rétablir la confiance et ainsi permettre une meilleure valorisation de nos produits.

Compte tenu de l'amplification des phénomènes climatiques extrêmes, nous allons devoir adapter nos systèmes de production afin d'être moins dépendants des achats extérieurs.

INSTALLATION TRANSMISSION

p 6

Cette nouvelle année voit aussi la reconnaissance d'une partie de notre département en calamité agricole, élément indispensable pour une indemnisation des pertes subies suite à la sécheresse et pour vous permettre de financer les achats d'alimentation pour les cheptels.

Malgré les difficultés et les doutes, je vous invite toutes et tous à porter des messages positifs sur notre métier et à travailler collectivement sur ses évolutions, car c'est bien la force du collectif qui permet d'avancer.

Portes-ouvertes BÂTIMENTS

p 7

FORMATIONS CONTACTS

p 8

L'ensemble du personnel et des élus vous présentent leurs meilleurs vœux, de santé, de prospérité, de solidarité et de réussite.

Sébastien GARDETTE
Président de la Chambre d'agriculture



Plan prévisionnel de fumure

Céréaliier sur Pont-du-Château, Philippe CLAUSSAT fait appel à la Chambre d'agriculture pour réaliser son plan de fumure.

Philippe cultive 137 ha de grandes cultures : blé, maïs, prairies permanentes, orge et pomme de terre. Une grande partie de son exploitation est classée en zone vulnérable depuis 10 ans. C'est ce qui l'a conduit à souscrire le forfait *Plan de Fumure tranquillité* avec la Chambre d'agriculture.

«Depuis plusieurs années, les règles ne cessent d'évoluer, la réglementation est trop complexe pour la gérer seul. Je préfère déléguer, pour être tranquille.»

Pour Philippe, l'aspect sécuritaire est primordial : *«j'ai eu plusieurs contrôles sur d'autres thèmes par le passé et je voulais sécuriser mes pratiques. Je ne suis plus tout jeune et il est difficile de tout suivre, d'être au champ et au bureau. Quand je sors de mon rendez-vous avec mon conseiller agronome le plan de fumure est fait, je repars avec mon cahier, tout est plus simple. Cette année, j'ai également souscrit le pilotage de mes blés avec Mes Dron'images pour compléter le plan de fumure et pouvoir optimiser ma fertilisation et valider mes dérogations CIPAN en sols argileux. Je suis très satisfait de l'appui proposé par la Chambre.»*

Philippe réalise également sa déclaration PAC avec la Chambre d'agriculture.

**Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez l'équipe agronomie
de la Chambre d'agriculture :**

04 73 44 45 95

agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

S'installer en société

La Chambre d'agriculture propose une formation pour réussir son projet et construire une association durable

S'associer pour travailler ensemble n'est pas «*un long fleuve tranquille*». C'est un véritable engagement qui nécessite de l'organisation, des règles de fonctionnement, de la communication...

Laurent et Virginie l'ont bien compris. Pour faciliter l'installation hors cadre familial de Virginie sur l'exploitation, ils ont participé à la formation *Je réussis mon installation en société* les 6 et 7 décembre à Aubière.



Après avoir abordé les règles de constitution et de fonctionnement d'une société et les comptes associés, les futurs chefs d'exploitation ont travaillé sur **l'importance des relations humaines et les conditions de réussite d'une société.**

Comme l'indique Virginie «*Travailler à deux, dans la durée, n'est pas toujours simple. Chacun a son caractère... La formation nous a permis d'être alertés sur des principes et des outils à développer. Nous avons prévu d'élaborer notre règlement intérieur, de mettre en place un registre de délibérations et de veiller à mettre en commun les informations.*

Souvent les jeunes, nous imaginons la société uniquement comme un moyen de partager le travail. Or cette formation permet d'avoir une vision globale de la vie dans une société et de se poser des questions ensemble sur l'avenir.»



ZOOM SUR les références

Résultats des **25 fermes de références ovines suivies** par les Chambres d'agriculture dans le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et la Loire pour l'année 2017.

10 005 KG

C'est la quantité de carcasse produite par Unité de Main d'Oeuvre (productivité au travail)

17,6 KG

C'est le poids moyen pour les agneaux lourds vendus

6,35 €/KG

C'est le prix moyen du kilo de carcasse vendu pour les agneaux (hors reproducteurs)

13,50 €

C'est le coût de production d'un kilo de carcasse (intégrant une rémunération à 2 SMIC/UMO)

12 €

C'est les produits totaux par kilo de carcasse (vente d'agneau, réformes et aides).

7,81 €

C'est le prix qu'un kilo de carcasse d'agneaux doit être payé pour permettre une rémunération de 2 SMIC par UMO (prix de revient)

1,38 SMIC

C'est la rémunération moyenne permise par ces ateliers ovins.

Bois agricole

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs pour une meilleure valorisation du bois sur leur territoire.

Plusieurs objectifs de travail ont été définis :

- Développer la connaissance des systèmes agroforestiers (haies...) et l'utilisation des plaquettes de



bois pour le chauffage et la litière des animaux.

Nous sommes dans la démarche d'acquiescer et de valoriser des références sur ces sujets. Notre travail consiste également à créer et accompagner des réseaux autour de la filière plaquettes bois (producteurs, prestataires de broyage, utilisateurs...).

Le contexte climatique de cette année renforce l'idée d'optimiser les ressources présentes sur les exploitations.

• Promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre dans la construction des bâtiments agricoles.

Notre région possède des ressources importantes en bois d'œuvre qui peuvent être mieux valorisées localement dans les constructions agricoles. Nous développons une animation et un conseil autour de ces thématiques.

• Accompagner la structuration du foncier agricole et forestier et la lutte contre le mitage des terres par l'urbanisation

i Thierry ROCHE : 04 73 44 45 73
t.roche@puy-de-dome.chambagri.fr

VIE DE LA CHAMBRE

Session de novembre

Un programme 2019 tourné vers l'avenir

Le Président, Sébastien GARDETTE, a introduit la session du 23 novembre 2018 en rappelant une fois de plus le lot de difficultés et de catastrophes qui ont émaillé l'année 2018.

Il a rappelé la nécessité pour la Chambre d'être à la fois dans un appui immédiat et un travail de recherche d'alternatives à moyen terme : «*C'est l'action de la Chambre, c'est le corps du programme opérationnel 2019.*»

Au-delà de son activité quotidienne répondant aux trois axes stratégiques du projet *Cultivons l'avenir* le Président a présenté les principales orientations de 2019 :

- Adapter les moyens et renforcer les compétences de la Chambre en faveur de l'autonomie des fermes et en appui aux évolutions de pratiques (vétérinaires, agronomiques, climatiques) grâce :
 - à la mise en place d'expérimentations et d'essais : Scinn'Auvergne, AP3C, Céréales Montagne,
 - à la construction de formations adaptées : médecine manuelle, autonomie fourragère...
 - aux appuis collectifs : GIEE, GEDA, coûts de production...
 - aux conseils individuels : DIAM, agronomie, fertilisation...
- Développer notre qualification et nos savoirs pour conseiller à la gestion de la ressource en eau dans :
 - Les domaines de stockage
 - La gestion de l'abreuvement
 - La gestion qualitative
- Renforcer nos effectifs pour accompagner à la cessation et à la transmission.
- Organiser nos équipes pour accompagner les agriculteurs et les collectivités afin de répondre aux besoins d'alimentation de proximité.

En conclusion à cette présentation la Session a voté le budget 2019 qui devrait dégager un résultat positif de 21 809 € (section fonctionnement + section capital).

Rencontre avec Madame la préfète

Mardi 18 décembre, Sébastien GARDETTE a rencontré Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, nouvelle préfète du Puy-de-Dôme, afin de lui présenter l'agriculture du département et de la sensibiliser aux enjeux du monde agricole et rural de notre territoire.

Territoires

À travers ses antennes décentralisées, la Chambre d'agriculture affirme sa présence et son implication territoriale. Véritables relais de proximité, les équipes territoriales sont incontournables pour identifier les attentes des agriculteurs, initier des projets collectifs et co-construire des actions au service du monde agricole et rural.

Depuis 2013, nous avons mis en place une politique territoriale visant à plus de proximité, d'écoute, de conseils et d'accompagnement auprès de vous, agriculteurs ou porteurs de projet.

Animateur Limagnes

Alban MIALON est le nouvel animateur du territoire des Limagnes.

i Pour le contacter :
04 73 44 45 69 / 06 30 00 26 46

Changement de locaux Thiers et St-Gervais

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, les bureaux de Thiers et de St-Gervais déménagent.

Territoire dore livradois forez PERMANENCE DE THIERS

À partir du 07 janvier, votre permanence (tous les lundis) se tiendra à l'adresse suivante :

Chambre d'agriculture
Rue Baruptel - La Croix Blanche
63300 Thiers

Tél. : 04 73 80 10 06

Territoire Combrailles ANTENNE DE ST-GERVAIS

À partir du 17 janvier, le territoire Combrailles sera installé :

Chambre d'agriculture
1 rue du Général Desaix
63390 St Gervais

Tél. : 04 73 85 82 43

CHAMBRES D'AGRICULTURE

ÉLECTIONS 2019

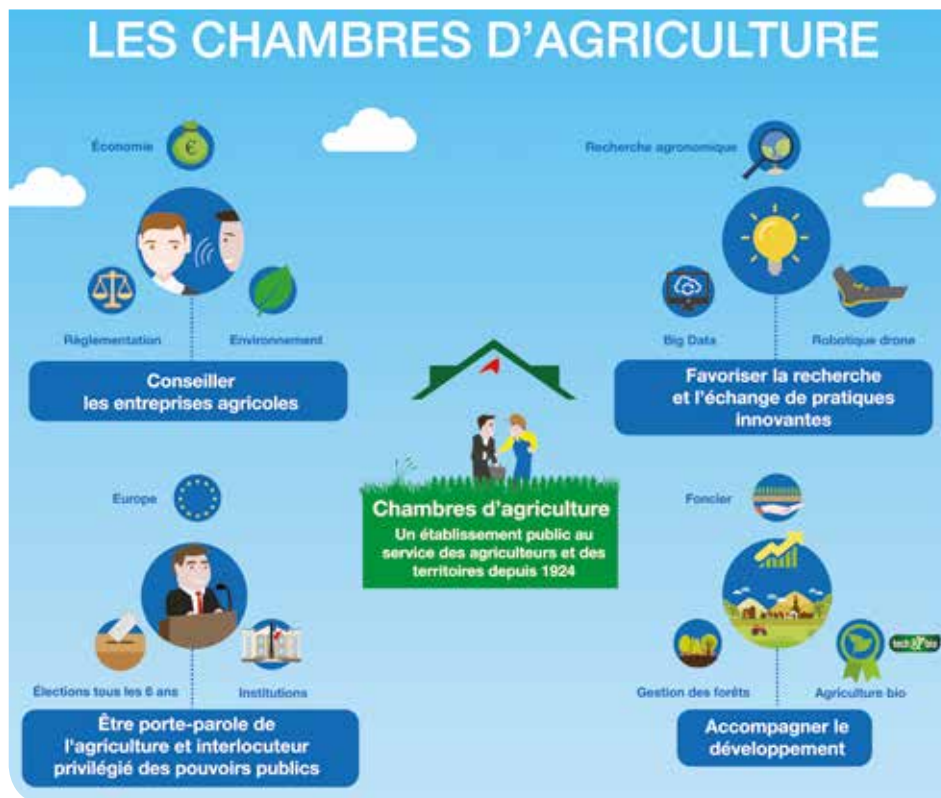
En janvier 2019, le monde agricole va élire, pour six ans, ses représentants aux plans départemental, régional et national suivant une procédure démocratique

Les Chambres d'agriculture sont des assemblées professionnelles représentatives de la diversité du monde agricole.

Elles contribuent à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières. Elles accompagnent dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi. Dotées par le législateur du statut d'établissement public, elles tiennent leur légitimité de l'élection de leurs membres au suffrage universel.

L'enjeu des élections de 2019 est donc cette légitimité qui fonde l'action des Chambres d'agriculture pendant toute la durée du mandat de leurs membres, et qui les habilite à exprimer leurs avis auprès des Pouvoirs publics sur toutes les questions touchant à l'intérêt général agricole.

Aujourd'hui plus que jamais, face aux attentes de la société, à la concurrence internationale, à la multiplication des réglementations, le monde agricole a besoin de cette représentation et du rôle de médiation que jouent les Chambres d'agriculture entre les agriculteurs et leur environnement économique, politique et social.



Comment se compose une Chambre d'agriculture départementale ?

5 collèges individuels

>>> les chefs d'exploitation et assimilés **18 membres**

>>> les propriétaires fonciers et usufruitiers **1 membre**

>>> les salariés de la production agricole **3 membres**

>>> les salariés des groupements professionnels agricoles **3 membres**

>>> le collège des anciens exploitants **1 membre**

Des représentants des 5 collèges des groupements professionnels agricoles

>>> le collège des coopératives de production agricole (CUMA) **1 membre**

>>> le collège des autres coopératives et SICA **3 membres**

>>> le collège des caisses de Crédit Agricole **1 membre**

>>> Le collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole **1 membre**

>>> le collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles **1 membre**

+ **1 à 3 conseillers du CRPF** (Centre Régional de la Propriété Forestière) **membres de droit de la Chambre d'agriculture.**

En outre, la session peut désigner librement au maximum 8 membres associés hors CRPF.

Qui organise les élections ?

Le Préfet préside les commissions d'établissement des listes électorales et d'organisation des opérations électorales.

La commission d'établissement des listes électorales établit les listes des électeurs individuels et des électeurs de groupement. Le secrétariat de la commission est assuré par la Chambre d'agriculture.

La commission d'organisation des opérations électorales est chargée notamment des opérations d'envoi de la propagande, de recensement et de dépouillement des votes.

Quel est le mode de scrutin ?

➤ Pour les 3 collèges des chefs d'exploitation, des salariés de la production agricole et des salariés de groupements professionnels agricoles, les 24 sièges (respectivement 18, 3 et 3) sont attribués par scrutin mixte.

Il s'agit d'un système majoritaire et proportionnel :

- dans un premier temps, la liste qui a le plus de voix obtient un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier inférieur,

- Puis les sièges restants sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle avec attribution des sièges restants au plus fort reste.

➤ Pour tous les autres collèges (propriétaires et usufruitiers, anciens exploitants, coopératives agricoles de production, autres coopératives, Crédit agricole, Mutualité agricole, organisations syndicales à vocation d'exploitants agricoles) l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour : les sièges à pourvoir sont attribués à la liste qui a recueilli la majorité des suffrages exprimés.

➤ Les conseillers des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) sont, quant à eux, membres de droit de la Chambre d'agriculture.

Qui vote dans les collèges individuels ?

➤ Dans le collège des chefs d'exploitation et assimilés peuvent voter :

>>> les chefs d'exploitation, qu'ils soient propriétaires, fermiers ou métayers,

>>> leurs conjoints, les aides familiaux et les associés d'exploitation,

>>> les membres des sociétés ayant pour objet la gestion d'une exploitation agricole (GAEC, EARL, SCEA) et lesquels membres doivent consacrer leur activité à cette exploitation agricole, leurs conjoints, aides familiaux et associés d'exploitation qui travaillent sur l'exploitation agricole.

➤ Dans les 2 collèges des salariés :

Les salariés affiliés aux Assurances Sociales Agricoles et qui remplissent les conditions d'activité professionnelle exigées pour l'ouverture des droits aux prestations de l'assurance maladie. Leur contrat de travail ne doit pas prendre fin avant le 31 janvier 2019.

➤ Dans le collège des propriétaires :

Toutes les personnes propriétaires ou usufruitiers de parcelles soumises au statut de fermage. Les personnes morales propriétaires (telles que les GFA) sont électeurs par leur représentant légal.

➤ Dans le collège des anciens exploitants :

>>> Les anciens exploitants et leurs conjoints bénéficiaires d'une retraite vieillesse à ce titre.

>>> Les anciens exploitants bénéficiaires d'une indemnité annuelle de départ ou d'une indemnité viagère de départ ou encore d'un régime de pré-retraite, ainsi que leurs conjoints.

À noter : nul ne peut être électeur dans plus d'un collège et/ou plus d'un département.

Qui vote au nom des groupements professionnels ?

➤ Pour les coopératives de la production agricole (CUMA) ce sont les présidents ou les personnes mandatées à cet effet par les conseils d'administration qui participent à ce scrutin.

➤ Autres coopératives, les personnes désignées par les conseils d'administration votent.

➤ Dans le collège Crédit agricole, ce sont les administrateurs des caisses locales qui votent.

➤ Dans le collège Mutualité sociale agricole et d'assurance mutuelle agricole, votent les délégués cantonaux des caisses MSA d'une part, et les présidents des caisses d'assurances mutuelles agricoles ou les personnes dûment mandatées d'autre part.

➤ Dans le collège des organisations syndicales, seul vote le président ou la personne mandatée à cet effet par les organismes compétents de ces organisations.

Comment voter ?

La date de clôture de scrutin est fixée au 31 janvier 2019.

Tous les électeurs inscrits sur les listes électorales recevront le matériel de vote à leur domicile au plus tard 10 jours avant la date de clôture de scrutin. Le vote peut s'effectuer en ligne ou par voie postale.

CHAMBRES D'AGRICULTURE ÉLECTIONS 2019

NOUVEAUTÉ 2019, VOTEZ EN LIGNE
www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019

Je vote en ligne...
Jusqu'au 31 janvier 2019, vous pouvez voter avec un smartphone, une tablette ou un ordinateur

Rendez-vous sur le site, connectez-vous avec vos identifiants reçus par courrier, suivez les instructions, validez : c'est simple et rapide !

...OU par voie postale

- 1 Mettez le bulletin dans l'enveloppe opaque de vote
- 2 Découpez votre carte d'émargement
- 3 Glissez l'enveloppe opaque de vote et la carte d'émargement dans l'enveloppe 3 fenêtres fournie
- 4 Postez l'enveloppe avant le 31 janvier 2019

⚠ Vos identifiants sont personnels. Ne pas les communiquer. Ne pas oublier de signer l'enveloppe d'envoi.

Comité d'orientation Transmission Installation (COTI)*

Sur invitation de la Chambre, les acteurs de l'installation/transmission se sont réunis le 30 novembre dernier.

L'intérêt de cette instance est d'assurer un suivi de l'installation et de la transmission, d'échanger avec les différents acteurs pour impulser une **politique d'installation cohérente à l'échelle de tous les territoires.**

L'installation transmission dans le Puy-de-Dôme EN CHIFFRES

250 contacts PAR AN
au POINT ACCUEIL INSTALLATION
Une grande diversité
des profils et des projets

160 INSTALLATIONS PAR AN
90 INSTALLATIONS AIDÉES



Part des femmes : 33 % des
installations DJA, 27 % hors DJA

Taux de maintien après 6 ans :

91 % : installations aidées
81 % : installations non aidées (2018)

10 % des installations
aidées générées via le RDI

110 contacts par an
au POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Taux de remplacement : 63 %
6 installations pour 10 départs
48 % de 2007 à 2011

Ce COTI a fait ressortir une dynamique d'installation à soutenir. Cela a permis d'identifier l'éventail de ce qui été développé au quotidien par la Chambre d'agriculture pour les candidats à l'installation agricole et pour les cédants. **Un constat partagé par l'ensemble de ces acteurs, mobilisés pour continuer à relever le défi du renouvellement des générations.**

* Le COTI réunit la Chambre d'agriculture, la DDT, les syndicats, la MSA, la SAFER, les banques, le CELAVAR Auvergne, les réseaux fonciers et les établissements scolaires.

Journées transmission

Une soixantaine d'agriculteurs ont participé à ces journées d'information au mois de novembre.

Transmettre sa ferme est une étape importante à la fois pour l'agriculteur qui s'apprête à cesser son activité, mais aussi pour la vie de l'entreprise, notamment dans le cadre d'une société.

C'est un projet délicat qui doit s'anticiper pour pouvoir passer le relais dans de bonnes conditions. Être accompagné dans ces différentes étapes est également une des clés de réussite au projet.

Via ces journées de sensibilisation, les conseillers de la Chambre d'agriculture ont abordé les différents aspects à prendre en compte dans une transmission : juridiques, économiques, humains, fonciers, financiers, fiscaux, techniques...

Autour de la table, les échanges étaient nombreux et les participants ont pu commencer à réfléchir aux différentes questions à se poser : *quand cesser mon activité ? Ai-je identifié un repreneur ? Quelle est la valeur de ma ferme ?*

Ils ont également bénéficié de témoignages d'agriculteurs qui ont transmis ou qui sont en train de transmettre leur ferme. Ces retours d'expérience, concrets, ont été très appréciés.

Vous avez plus de 55 ans ?

Pensez à la formation **Choisir sa transmission et se préparer à la retraite.**

Prochaines sessions :

- **A Ambert les 20, 27 février et 05 mars 2019** ☎ 04 73 82 09 74
- **A Rochefort les 7, 14 et 21 mars 2019** ☎ 04 73 65 92 69
- **A Manzat les 8, 15 et 22 mars 2019** ☎ 04 73 85 82 43
- **Au Vernet-Ste-Marguerite les 28 mars, 04 et 11 avril 2019** ☎ 04 73 79 58 72

Paco COUDERT et Daniel ECHALLIER ont fait part de leur témoignage lors de la rencontre transmission de Cunlhat.

Eleveur laitier sur la commune d'Auzelles, Daniel n'avait pas de repreneur, aucune de ses 2 filles ne souhaitant reprendre. Travaillant seul, il faisait régulièrement appel au Service de remplacement. C'est par cet intermédiaire qu'il a rencontré Paco, fin 2016. *« Dès qu'il est arrivé je lui ai dit que je voulais arrêter et il m'a tout de suite fait savoir que ça l'intéressait. Je n'y croyais pas trop, je pensais que c'était une lubie de jeune ! Mais à chaque fois qu'il venait il était toujours motivé et je voyais qu'il aimait les bêtes. »*

Accompagnés par Agnès PÉRIGNON, conseillère d'entreprise et Lionel GENESTIER, conseiller transmission à la Chambre d'agriculture, Daniel et Paco ont alors commencé à construire leur projet. Après avoir envisagé plusieurs hypothèses, Paco qui reprenait également une autre ferme sur le secteur a décidé de s'orienter vers un système bovins viande. Il a débuté son parcours à l'installation en septembre 2017 et a commencé un **stage parrainage** de 12 mois sur l'exploitation de Daniel en janvier 2018. Cette période « test » leur a permis de **développer une relation de confiance.**

Daniel n'a d'ailleurs pas hésité à faire des concessions, pour permettre à Paco de s'installer. *« Mon idée était d'arrêter au 31 décembre 2018, mais comme Paco reprenait déjà la 1^{ère} ferme, il aurait dû faire des prêts supplémentaires pour acheter mon cheptel et mes stocks et ça faisait beaucoup. J'ai donc décidé de continuer encore un peu. J'arrêterai le lait au 31 mars 2019, je lui céderai la moitié des terres et lui vendrai les bêtes qu'il veut pour faire des broutards. »*

Daniel réfléchissait à sa transmission d'activité depuis 2013. Il avait participé à la formation transmission à Ambert et s'était déjà posé les bonnes questions sur ses objectifs. *« Je voulais aider un jeune et ce que je peux conseiller aux futurs cédants c'est de ne pas tirer la couverture à soi. J'ai eu la chance que Paco vienne à moi, je n'ai pas eu à le chercher. C'est passé tout de suite entre nous et je sais qu'il saura me rendre la pareille ! »*

Portes-ouvertes bâtiments

600 visiteurs aux portes ouvertes bâtiments

Les 27 novembre, 04 et 05 décembre dernier, beaucoup de monde arpentaient le territoire Dômes Hautes Combrailles.

Des touristes ? Une manifestation ? Non, des éleveurs venus visiter les dix bâtiments qui ouvraient leurs portes.

Chaque jour, trois agriculteurs (4 le 05 décembre) ont accepté de recevoir, d'échanger, d'expliquer leurs choix d'aménagement, de matériaux, de dévoiler les coûts de leur construction aux quelques 600 visiteurs qui se rendaient de ferme en ferme pour comparer et observer leurs bâtiments.

Sur les dix fermes choisies, sept sont en productions vaches laitières, deux en vaches allaitantes et une en ovin.

Cinq bâtiments sont en bois et deux éleveurs ont fait l'expérience de litière en plaquette bois.

Une large diversité permettant d'établir des critères propres à chacun et se décider quant aux futurs projets de construction.

Sur chaque ferme, en introduction, un conseiller présente les conditions pour obtenir d'éventuelles subventions pour ce type de construction.

Ensuite, l'éleveur entraîne le public dans son bâtiment expliquant les choix qu'il a faits, s'arrêtant sur tel ou tel dispositif. Il retrace son parcours, dit parfois ses regrets, ses difficultés mais aussi ce dont il est fier... La conversation s'engage très rapidement.

Bâtiment bois ou métallique ? Robot ou salle de traite ? Pourquoi choisir des matelas eau ? Quels tubulaires choisir ? Aire paillée, aire raclée, caillebotis, fosse, tapis, brosse, etc..

Les visiteurs sont intarissables et obtiennent les réponses grâce à la présence sur chaque exploitation des conseillers bâtiment, d'entreprise, du contrôle laitier de la Chambre et de EDE qui ont organisé ensemble ces journées, en partenariat avec la MSA et Copagno.

Les constructeurs et l'éleveur complètent dans le domaine de leur compétence.

« Construire un bâtiment est une étape importante dans la vie d'une exploitation, une réflexion de longue haleine. Le bâtiment est fait pour des dizaines d'années. Prendre le temps de la réflexion, aller visiter tout type de bâtiment existant, discuter avec les éleveurs qui ouvrent leurs portes des avantages et inconvénients... C'est essentiel et c'est l'objet de ces portes ouvertes » insiste Thierry Roche conseiller Modernisation à la Chambre d'agriculture.

GAEC de Fléchat - Orcival

"Les travaux n'ont jamais arrêté. Nous avons commencé à placer la fromagerie puis le roto, le parc de tri, l'aire d'attente se sont placés naturellement près du roto et enfin les logettes. Nous souhaitons aussi faire voir notre travail, d'où le choix d'un roto à traite arrière" explique Sébastien.

« Nous avons tout modifié et réaménagé pour que nos 170 vaches laitières soient toutes logées au même endroit. Nous transformons tout en St Nectaire que nous vendons en direct. Dès que nous avons un projet, on fait appel à Olivier Roquefeuil de la Chambre. Les dossiers sont complexes ! Nous utilisons aussi le service Bâtiment de l'EDE ainsi que le service fourrages de la Chambre » ajoute Olivier.

Et les projets ne manquent pas ! la réalisation d'un SBR, un projet de méthanisation, un autre de séchage en grange...



GAEC Champlafont - Perpezat

Frédéric a agrandi son bâtiment en 2016 pour installer deux robots de traite. Il a choisi de le faire en bois pour rester dans la continuité de l'existant. *« J'ai participé à plusieurs portes ouvertes les années précédentes et j'ai été bien content de l'avoir fait. Je recherchais la fonctionnalité pour mon bâtiment et voir quel était le meilleur emplacement pour mes robots. Du coup en pesant le pour et le contre, j'ai fait mon choix et je ne le regrette pas. »*

Merci aux éleveurs qui se sont impliqués dans ces journées :

Bruno Denèfle, GAEC Andanson
GAEC Devedeux-Monneyron
GAEC de Bosjean, GAEC de Champlafont
GAEC de Fléchat, GAEC des Planchettes
GAEC des Prés Clos, GAEC Monneron
Alexandre Riocourt

Agriculteur biologique, l'installation de ces robots, lui a fait gagner 7 à 800 litres par vache. *« Les animaux déambulent librement. Elles sortent, rentrent, vont à la traite. Du coup, je les sens moins stressées, plus calmes. Elles ont gagné en bien-être et nous, nous constatons un gain sur la pénibilité. »*

« Aujourd'hui, j'ouvre mes portes à mon tour car, je trouve que ça été un vrai plus décisionnel. Je conseillerai aux porteurs de projet d'aller voir des bâtiments, leurs aménagements, cela permet aussi d'avoir une idée du coût ».



GAEC des Planchettes - Orcival

C'est le séchage en grange qui est mis en lumière. *« On possède deux cellules pouvant sécher 15/16 ha par cellule. L'an passé on a séché 80 ha d'herbe ce qui est suffisant pour nos 80 vaches laitières. On gagne du temps et on a moins de risque de listéria »* dit Sébastien.



Contacts

i **Chambre d'agriculture**
Équipe modernisation : 04 73 44 45 95
modernisation@puy-de-dome.chambagri.fr
i **EDE** : 04 73 44 46 44
eteissandier@puy-de-dome-edo.com

Toutes les fiches techniques et les fiches des bâtiments ouverts ont été distribuées. Elles sont à disposition sur demande ou sur notre site : puydedome.chambre-agriculture.fr
Retrouvez également l'ensemble des témoignages de ces journées.

Formations

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- **Je pilote mon exploitation laitière BIO avec la multi-performance pour gagner en efficacité - 1 journée**
14 février et 07 mars 2019 à Aubière

i Equipe Bio | 04 73 44 45 52

CIRCUITS COURTS - TRANSFORMATION AGROTOUTOURISME

- **Je développe ma gamme de produits frais**
07 et 08 février 2019 à Rochefort Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

- **Je maîtrise l'hygiène en atelier végétal, petits fruits et autres produits alimentaires**
08 et 11 février 2019 à Aubière

i Equipe diversification | 04 73 44 45 52

CULTURES - AGRONOMIE

- **Je pilote mon exploitation avec Mes P@rcelles**
3 journées

31 janvier, 06 et 07 février à Aubière
08, 29 janvier et 28 février à Aubière

i Equipe Mes P@rcelles : 04 73 44 45 95

12 février, 05 et 12 mars à St Gervais

i Territoire Combrailles

- **Je démarre ma campagne avec Mes P@rcelles**

Dates et lieux : contacter votre territoire

i Territoires concernés

ELEVAGE

- **Je pilote mon exploitation en élevage caprins avec transformation pour plus de valeur ajoutée - 2 journées**

16 janvier et 1^{er} février à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

- **Je me perfectionne aux méthodes de soins alternatifs pour mes bovins lait**

21, 28 janvier à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

22 et 29 janvier à Rochefort Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

- **Je me perfectionne aux méthodes de soins alternatifs ovins caprins**

22 janvier, 05 février et 11 octobre à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

23 janvier, 06 février et 10 octobre à Rochefort M^{gne}

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

- **Je me perfectionne à l'homéo-phyto-aromathérapie pour soigner mes bovins**

29 janvier à St Gervais

i Territoire Combrailles

- **Je me perfectionne à l'homéo-phyto-aromathérapie pour soigner mes ovins-caprins**

28 janvier à St Gervais

i Territoire Combrailles

- **Je pilote mon exploitation laitière avec transformation pour plus de valeur ajoutée**

30 janvier (après-midi), 26 février et 12 mars (après-midi) à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

- **J'ajuste mes achats d'engrais et d'amendements**

31 janvier à Rochefort Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

- **Je m'initie à l'observation de mes bovins pour ajuster leur alimentation**

12 et 19 février à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

- **Je renforce l'autonomie fourragère de mon exploitation pour améliorer la rentabilité et faire face aux aléas**

21 février et 21 mars à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

- **Je pilote mon exploitation viande avec la multiperformance pour gagner en efficacité**

21 février (1/2 journée), 28 mars et 12 décembre à St Gervais

i Territoire Combrailles

GESTION DE L'EXPLOITATION

- **J'apprends à gérer mon stress pour une vie plus sereine | 05 et 13 février à St Gervais**

i Territoire Combrailles

- **Je m'initie à la soudure | 05 et 19 février à Cournon**

i Equipe modernisation | 04 73 44 45 95

- **J'accueille un stagiaire en cours d'installation | 12 février à Aubière**

i Equipe formation | 04 73 44 45 49

- **Je gère mon temps ; une priorité**
26 février à Aubière

i Equipe conseil d'entreprise | 04 73 44 45 55

INSTALLATION-TRANSMISSION

- **Je gère la trésorerie de mon exploitation en phase d'installation 1 journée**

22 janvier à Aubière - 19 février à Aubière

i Equipe formation | 04 73 44 45 49

- **Je réussis mon installation en société**
19 février à Aubière

i Equipe formation | 04 73 44 45 49

- **Je m'installe en circuits courts**
24 janvier et 07 février

i Equipe diversification | 04 73 44 45 52

CONTACTS

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy

CADAR - Route des Fraux
63610 Besse

Tél. : 04 73 79 58 72

acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles

1 rue du général Desaix

63390 St-Gervais

Tél. : 04 73 85 82 43

comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles

Route du Mont-Dore

63210 Rochefort-Montagne

Tél. : 04 73 65 92 69

dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagnes

11 allée Pierre de Fermat

63170 Aubière

Tél. : 04 73 44 45 69

lim@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence au Breuil-sur-Couze

Le jeudi matin

Lycée St-Joseph

63340 Le Breuil-sur-Couze

Tél. : 04 73 71 62 15

Dore Livradois-Forez

19 av. de Lyon

63600 Ambert

Tél. : 04 73 82 09 74

dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence à Thiers

Le lundi

Rue Baruptel

La Croix blanche

63300 Thiers

Tél. : 04 73 80 10 06

